



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 38781

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer à propos du rôle des écoles dans la prévention routière. Il apparaît aujourd'hui essentiel que, dès le primaire et tout au cours de la scolarité, les jeunes soient sensibilisés à la prévention routière. Les enseignants également doivent prendre toute leur part à ce travail. Il désire savoir quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les jeunes conducteurs constituent une population reconnue à haut risque dans les statistiques d'accidentologie et forment donc un public cible pour les actions en matière de sécurité routière. Les états généraux de la sécurité routière d'octobre 2005 ont été l'occasion d'évoquer la problématique de l'accidentologie des plus jeunes. Elle a été unanimement réaffirmée comme un des axes d'effort majeur à venir afin de diminuer le nombre de victimes. En matière de formation de l'usager de la route tout au long de sa vie, un changement durable et profond des comportements nécessite la prise de conscience des dangers de la route dès le plus jeune âge. C'est pourquoi un enseignement obligatoire est mis en place tout au long de la scolarité. Le décret n° 83-896 du 4 octobre 1983 a posé l'obligation d'assurer une éducation à la sécurité routière en milieu scolaire. Elle est désormais sanctionnée par l'obtention de trois attestations : l'attestation de première éducation à la route (APER) à l'issue du primaire ; l'attestation scolaire de sécurité routière de 1er niveau (ASSR 1) en classe de 5e, préalable obligatoire à l'obtention du brevet de sécurité routière (BSR) nécessaire à la conduite d'un cyclomoteur ; et l'attestation scolaire de sécurité routière de 2e niveau (ASSR 2) en classe de 3e, préalable obligatoire à l'inscription à l'épreuve théorique du permis de conduire. La semaine de la sécurité routière d'octobre 2005 sur le thème « les petits trajets de tous les jours sont dangereux tous les jours », a visé directement les jeunes à travers une thématique où ils peuvent se reconnaître, en particulier sur les trajets scolaires ou liés à des activités sportives. Cette campagne nationale a été relayée et animée au niveau local par des actions visant un large public, dont certaines plus particulièrement destinées aux jeunes. Afin de donner un nouvel élan à l'éducation routière en milieu scolaire en conjuguant attractivité, efficacité et modernité, les collèges de France bénéficieront à partir de 2006-2007 d'un outil multimédia pour le passage des ASSR. Ce nouvel outil a été présenté à l'ensemble des correspondants sécurité routière du ministère de l'éducation nationale lors du séminaire national le 1er février 2006. Le ministre de l'éducation nationale a rappelé, lors de cette session, sa détermination à faire reculer l'insécurité routière chez les jeunes en mobilisant l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38781

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3252

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4775